

## RIGAUD

Située à 40 milles de Montréal sur le côté nord du fleuve Saint-Laurent, dans le comté de Vaudreuil dont la population est environ 14,000 habitants, la ville de Rigaud compte maintenant une population de 1,300 âmes. Si l'on ajoute le personnel attaché aux institutions religieuses, l'on peut estimer la population à 1950. Au point de vue ferroviaire, elle est desservie par le Pacifique Canadien qui lui assure aussi le service télégraphique. Elle fait partie du diocèse de Valleyfield et son nom primitif est Sainte-Madeleine-de-Rigaud.

Ses registres paroissiaux s'ouvrent en l'année 1802 et son érection canonique eut lieu le 4 mai 1850.

La municipalité de la paroisse de Sainte-Madeleine-de-Rigaud a été érigée le 1<sup>er</sup> juillet 1845, et celle du village de Rigaud le 1<sup>er</sup> janvier 1881 en vertu du code municipal, pour être le 24 mars 1911 incorporée en ville.

Le territoire de cette paroisse devenue ville comprend la seigneurie de Rigaud qui fut concédée le 29 octobre 1752 aux sieurs Cavagnal de Vaudreuil et Rigaud de Vaudreuil. Elle fut vendue en 1765 à Michel Chartier de Lotbinière qui était marié à Louise Madeleine de Léry.

Dans la ville de Rigaud, il y a un dentiste et trois médecins.

Au sens électoral provincial et fédéral, Rigaud fait partie du comté de Vaudreuil-Soulanges.

Le conseil municipal de la ville de Rigaud se compose du maire et de 6 échevins dont le mandat d'office est honorifique. Les membres faisant partie présentement de ce conseil en fonctions sont : M. Oscar Gendron, M.D., maire et MM. Edouard Séguin, Oswald Quesnel, Achille Séguin, Ovide Boileau, Émile Daignault et Joseph Lefebvre, échevins.

Le montant de l'évaluation foncière résidentielle, commerciale et industrielle taxable, est de \$600,000.; l'évaluation municipale des institutions religieuses est de \$1,567,000, sur lequel montant, \$1,500,000., valeur des bâtisses, est exempté du paiement de la taxe foncière; seule est taxable dans son entier, la somme de \$67,000. pour une proportion de la taxe foncière. Ce montant représente seulement le coût des terrains de ces institutions. Le budget de la ville de Rigaud se complète des diverses taxes suivantes : taxe foncière, \$1.40; taxe scolaire, \$1.25 par \$100. d'évaluation municipale. La dette de ville est de \$40,000.

La Compagnie Gatineau Power assure le service de l'électricité et l'aqueduc municipalisé distribue l'eau à la population de la ville.

Il y a un théâtre de 300 sièges, deux hôtels avec un total de 65 chambres.

Dans le domaine scolaire et éducationnel, il y a plusieurs collèges, couvents et écoles pour la formation de la jeunesse locale et même celle de l'extérieur.

L'on compte une centaine de commerces divers et une dizaine d'industries.

Le coût de revient de l'administration de la ville de Rigaud est de \$15,000. annuellement, mais ce montant varie selon les années.

Enfin disons qu'il y a à Rigaud une grotte qui fait de la ville un lieu de pèlerinage où des milliers de personnes vont chaque année.